

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet tenue exceptionnellement en huis clos le jeudi 14 janvier 2021 à compter de 17h50, en vertu de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux (COVID-19), ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Serge Newberry. La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens. Les membres du conseil sont tous présents et renoncent à l'avis de convocation à l'unanimité.

Sont présents :

Monsieur le Maire Serge Newberry
Madame la conseillère Mona Donnelly
Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke
Monsieur le conseiller Martin Bertrand
Monsieur le conseiller Mario Bérard
Monsieur le conseiller Réjean Meilleur
Monsieur le conseiller Elie James Azola Moankong

Sont aussi présents :

Monsieur Mario Boyer, directeur général par intérim et madame Lynn Kearney, consultante externe en gestion municipale

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est convenu à l'unanimité d'ouvrir la séance avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Adoption du PV de décembre 2020 (Art.142 du code municipal, approbation du maire)
- 2- Calendrier des séances 2021 et situation COVID
- 3- Accès aux systèmes informatiques et aux comptes
- 4- Entente avec La Relance – Évolutic
- 5- Entente avec la municipalité de Litchfield – Carrières et sablières
- 6- Résolution prolongation embauche Madame Grenier
- 7- Impartition de services PG
- 8- Demande à la Caisse populaire – entente gestion de comptes
- 9- Présence des officiers municipaux – services essentiels / COVID
- 10- Mario Boyer / prolongation de mandat du 14 au 26 février
- 11- Processus d'embauche DG – comité de sélection

2021-01-001 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020

Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par madame la conseillère Mona Donnelly, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 soit adopté tel que présenté. Il est également résolu d'insérer dorénavant à la fin de chaque procès-verbal le texte suivant afin d'éviter la nécessité d'impression et de signature de chacune des résolutions :

Je, Serge Newberry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 du Code municipal.

2021-01-002 - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

Considérant que le conseil, en raison de la vacance au poste de direction générale, n'a pas adopté ledit calendrier en 2020, ce dernier est déposé à la première occasion en 2021;

En conséquence, le conseiller Mario Bérard, appuyé par le conseiller Rejean Meilleur, propose et il est résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, lesquelles se tiendront généralement les deuxièmes lundis du mois et débuteront à 19 h :

- Lundi 18 janvier 2021
- Lundi 8 février 2021
- Lundi 8 mars 2021
- Lundi 12 avril 2021
- Lundi 10 mai 2021
- Lundi 14 juin 2021
- Lundi 12 juillet 2021
- Lundi 9 août 2021
- Lundi 13 septembre 2021
- Lundi 4 octobre 2021
- Lundi 8 novembre 2021
- Lundi 13 décembre 2021

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le secrétaire-trésorier et directeur général, conformément au Code municipal du Québec.

2021-01-003 - Autorisation d'accès aux systèmes et aux comptes de la municipalité

Considérant que le personnel administratif ne dispose actuellement pas de tous les accès nécessaires à l'exécution de leurs fonctions, notamment aux systèmes comptables, informatiques, bancaires, gouvernementaux et de partenaires et fournisseurs de services divers;

Considérant que ces accès sont essentiels à la gestion efficace de la municipalité;

En conséquence, la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par le conseiller Martin Bertrand, propose et il est résolu à l'unanimité que la personne titulaire du poste de direction générale / secrétaire-trésorier de la municipalité donne accès aux archives et systèmes de la municipalité et que cette même personne soit autorisée à faire toutes les démarches nécessaires aux fins d'avoir les accès et autorisations requises. Les personnes nommées pour accompagner la municipalité de manière intérimaire et en redressement sont également autorisés en vertu de la présente résolution, soit monsieur Mario Boyer et madame Lynn Kearney.

2021-01-004 - Renouvellement de l'entente avec La Relance - Évolutic

Considérant que le contrat avec l'organisme s'est terminé le 31 décembre 2020;

Considérant le besoin pour la municipalité de poursuivre les services liés à ce contrat, soit la collecte, le transport et le déchargement des matières recyclables;

Considérant que la proposition de l'organisme est le même service que le contrat précédent, plus une augmentation de 2% par rapport au contrat échu;

Considérant que le contrat proposé est de 3 années, aux tarifs suivants (indexation de 2% par année)

Année	2020 (courant)	2021	2022	2023
Coût de base	98,76 \$	100,74 \$	102,75 \$	104,80 \$
Levée	39,06 \$	39,84 \$	40,64 \$	41,45 \$

Une surcharge sur le carburant sera applicable pour toute majoration du prix du diesel selon la date de référence au 30 novembre 2020. La référence pour déterminer l'augmentation possible sera le prix moyen mensuel du diesel établi par la régie de l'énergie du Québec.

Considérant que qu'en vertu de l'article 938 du code municipal, la municipalité est autorisée à passer un contrat de gré à gré avec tout organismes sans but lucratif et que La Relance est une personne morale sans but lucratif en vertu de son inscription au Registre des entreprises du Québec;

En conséquence, le conseiller James Azola Moakong, appuyé par le conseiller Martin Bertrand, propose et il est résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Mario Boyer, directeur général par intérim, à signer le contrat de renouvellement avec l'organisme. Il est également demandé, à des fins de contrôle de ses matières et de gestion du contrat, de demander qu'un suivi soit fait avec l'entrepreneur sur le poids de quelques camions afin de valider la facturation.

2021-01-005 - Entente intermunicipale Litchfield – Carrières et sablières

Considérant qu'une entente a été négociée devant la Commission municipale afin d'établir les modalités et les taux de partage des droits sur les substances transitant sur leur territoire;

Considérant que le projet d'entente a été déposé au conseil, lequel en a pris connaissance et est ;

En conséquence, le conseiller Rejean Meilleur, appuyé par le conseiller James Azola Moakong, propose et il est résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Mario Boyer à signer l'entente intermunicipale.

2021-01-006 - Résolution prolongation embauche Madame Grenier

Considérant que l'adjointe administrative est absente pour une durée indéterminée et que son retour est envisagé sous peu mais de manière progressive;

Considérant que madame Grenier est disposée à supporter la municipalité et la direction intérimaire le temps nécessaire au redressement et au retour à temps complet de l'adjointe administrative;

Considérant que madame Grenier était initialement embauchée jusqu'au 11 janvier;

En conséquence madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par le conseiller Mario Bérard, propose et il est résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Mario Boyer à conserver en poste madame Grenier au moins jusqu'au retour à temps complet de l'adjointe administrative et en considérant une période de transition entre les deux adjointes.

2021-01-007 - Impartition de services – mandat à PG Solutions

Considérant que le système PG Solutions en place requiert plusieurs interventions de mises à jour et de transition d'année financière, notamment en vue de la taxation foncière 2021;

Considérant que d'ici la fin du mois de février, les efforts des ressources humaines en place à la municipalité sont priorisés en redressement des opérations, en mise à jour légale, en mise à jour comptable et en production du budget 2021;

Considérant que PG Solutions est disposé à effectuer à distance les manœuvres au système nécessaires aux procédures de fin d'année requises ainsi qu'à la préparation de la taxation annuelle pour un montant de 1 300\$ ainsi que sur demande pour tout besoin ponctuel au taux horaire de 130\$;

En conséquence, le conseiller Rejean Meilleur, appuyé par la conseillère Mona Donnelly, propose et il est résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Mario Boyer et madame Lynn Kearney à utiliser au besoin les services de PG Solutions aux termes définis dans la présente résolution.

2021-01-0008 - Caisse populaire des Rivières de Pontiac – Entente de gestion des comptes

Considérant que la municipalité aurait intérêt à rencontrer son institution financière afin de trouver des moyens de mieux gérer ses liquidités;

Considérant que les frais bancaires devraient être revus afin de mieux être adaptés à la réalité de la municipalité;

En conséquence la conseillère Mona Donnelly, appuyé par la conseillère Alice Meilleur Pieschke, propose et il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'administration de la municipalité afin de rencontrer un représentant de Desjardins pour la gestion des comptes.

2021-01-0009 - Opération de la municipalité, services essentiels et présence des employés municipaux

Considérant que les mesures de confinement imposées par le gouvernement pour les prochaines semaines;

Considérant que la direction générale de la municipalité a une lettre du maire à l'effet d'autoriser les déplacements et présences jugées essentielles;

Considérant qu'un plan de travail et des communications sont effectuées en continue avec le conseil et avec le public quant à la prestation des services municipaux essentiels;

Considérant que les employés qui doivent se présenter en personne dans les bureaux municipaux respectent de manière rigoureuse les normes d'hygiène de la santé publique et sont présents parce que les tâches qu'ils effectuent sont impossibles à distance;

En conséquence, le conseiller Réjean Meilleur, appuyé par le conseiller Mario Bérard, propose et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général par intérim à appliquer toute mesure requise dans le cadre des instructions de la santé publique et d'entériner le fait que sa présence ainsi que celle de l'adjointe administrative est requise au bureau. Il en va de même pour la consultante en mise à jour et redressement des opérations, lorsque nécessaire.

2021-01-010 - Prolongation de mandat – Direction par intérim

Considérant que la résolution d'embauche du directeur général par intérim 2020-174 prévoit un mandat se terminant le 14 février 2021 ;

Considérant qu'il serait opportun de prolonger jusqu'à la fin du mois de février afin de laisser le temps d'accomplir le plus de redressement possible et l'entrée en fonction d'une nouvelle direction générale;

En conséquence, la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par la conseillère Mona Donnelly, propose et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la prolongation du mandat jusqu'au 26 février 2021.

2021-01-011 - Processus d'embauche – direction générale

Considérant que l'offre d'emploi pour rechercher un nouveau directeur général est parue depuis le début de la période des fêtes et que le concours se termine le vendredi 15 janvier 2021 ;

Considérant qu'il serait opportun de former un comité de sélection afin de planifier des dates d'entrevues;

Considérant que 4 candidatures ont été reçues et que chacune a le potentiel d'être convoquée en entrevue;

En conséquence, le conseiller Martin Bertrand, appuyé par le conseiller Mario Bérard, propose et il est résolu à l'unanimité de nommer un comité de sélection pour le processus de dotation et recommandation d'embauche au conseil formé du Maire, Serge Newberry et des conseillères Alice Meilleur Pieschke et Mona Donnelly.

Clôture de la séance

Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bérard, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18h00.

Je, Serge Newberry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 du Code municipal.

Serge Newberry, maire

Mario Boyer, secrétaire-trésorier